

Délib 12. Participation financière école Notre Dame.

Je trouve cette loi injustifiée et je trouve pour le moins surprenant que ce soit une « ex militante laïque » qui présente cette délibération (NDLR, Madame MORILLON, maire-adjointe chargée des écoles)

Au moment où nos écoles souffrent cruellement d'un manque de moyens, on nous oblige à verser des subventions pour le fonctionnement d'une école privée.

Et je trouve que vous vous en accommodez fort bien même si vous vous retranchez derrière une loi.

Il aurait été ainsi intéressant à mon avis de connaître les effectifs 2013-2014 de cette école en maternelle et en élémentaire afin de pouvoir avoir une idée de ce que représentent les 494,57 euros pour les élèves en maternelle et les 412,17 euros pour les élèves en élémentaire.

Il aurait aussi été transparent – au minimum – que la délibération comporte la position de la municipalité en ce domaine. L'année dernière, je vous avais proposé d'indiquer que la municipalité regrettait ce financement au détriment de ses écoles publiques, vous avez refusé. Vous auriez pu au moins avoir le courage d'indiquer votre approbation.

Bien évidemment, je voterai contre cette délibération.